

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 6 et 7 juillet 2017**

**Rapport n° CR 2017-130
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021**

AMENDEMENT

Dans le tableau des mesures figurant en annexe à la délibération, l'enjeu 1 « Projeter les entreprises industrielles vers l'industrie du futur et former aux besoins de demain », et l'objectif 1 « Moderniser 500 entreprises industrielles en 5 ans », sont complétés par la mesure suivante :

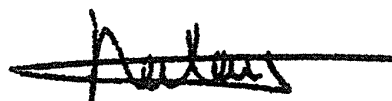
2. « Accompagner cette modernisation d'une adhésion des entreprises concernées à une démarche ambitieuse de responsabilité sociale et environnementale, ceci afin que les aides attribuées bénéficient au mieux aux salarié-e-s, aux habitant-e-s, aux territoires franciliens et à leur environnement ».

Exposé des motifs :

S'il est important que les PME et ETI puissent compter sur l'aide régionale, il est tout aussi logique que cette aide ne puisse être attribuée sans critères ni engagements sociaux et environnementaux de leur part. L'absence d'exigences et de contreparties concernant les aides publiques aux entreprises se traduit en effet trop souvent par l'inefficacité de ces aides et par un gâchis d'argent public, ceci au détriment des salariés et des territoires.

Ces exigences sont d'autant plus justifiées par la situation difficile que rencontrent aujourd'hui de nombreux salarié-e-s, et par l'importance prise par les enjeux environnementaux : ces deux problématiques sont en effet incontournables et ne peuvent plus être considérées comme secondaires dans les politiques de développement économique.

Il convient donc de les inclure dans la présente délibération.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 6 et 7 juillet 2017**

**Rapport n° CR 2017-130
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021**

AMENDEMENT

Dans la « Stratégie Smart Industrie » figurant en annexe à la délibération, au 2. « ATTIRER ET FAVORISER LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES EN ILE-DE-FRANCE GRACE À UN DÉVELOPPEMENT DE GRANDS LIEUX D'INNOVATION ET A UNE POLITIQUE FONCIÈRE INNOVANTE ET ATTRACTIVE », Objectif 4. « Encourager l'intégration de l'industrie dans l'écosystème d'excellence », la dernière phrase du second encadré est modifiée de la façon suivante :

« Il pourra s'agir de lieux dotés d'équipements mutualisés ouverts à la recherche et aux **entreprises PME, PMI, ETI** industrielles franciliennes, ~~quelle que soit leur taille~~, servant ainsi le rapprochement entre l'offre et la demande de solutions autour de technologies-clés telles que la fabrication additive, l'intelligence artificielle ou la robotique ».

Exposé des motifs :

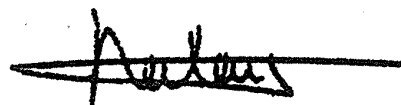
Au regard du contexte économique difficile que connaît l'Île-de-France, qui a vu se succéder de nombreuses destructions d'emplois ces dernières années, notre collectivité doit agir et mobiliser ses outils pour favoriser le maintien de l'activité économique et la préservation de l'emploi.

Dans cette logique, elle doit en particulier travailler à renforcer les PME, PMI et ETI, qui sont les acteurs économiques ayant le plus fort potentiel de développement et de créations d'emplois sur l'ensemble des territoires régionaux.

C'est exclusivement à ces dernières que la Région doit consacrer ses aides, et non aux grandes entreprises, qui ont déjà largement bénéficié ces dernières années des largesses de l'État avec le CICE, sans contreparties ni aucun résultat en termes d'embauches, tout en poursuivant pour certaines une politique scandaleuse de licenciements boursiers.

Il s'agit par là de s'assurer que les aides publiques régionales concourent efficacement à mettre l'économie régionale au service des Francilien-ne-s, et non des actionnaires des grandes entreprises.

Le soutien régional à l'émergence de grands lieux d'innovation doit donc s'attacher à ce principe.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 6 et 7 juillet 2017**

**Rapport n° CR 2017-130
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021**

AMENDEMENT

Dans le tableau des mesures en annexe à la délibération, les mesures correspondant à l'enjeu 2 « Attirer et favoriser le maintien des activités industrielles en Ile- de-France grâce au développement de grands lieux d'innovation et à une politique foncière innovante et attractive », et à l'objectif 4 « Encourager l'intégration de l'industrie dans l'écosystème d'excellence », sont complétées par la mesure suivante :

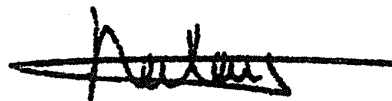
« Concertation renforcée avec tous les territoires franciliens à forte implantation industrielle, ainsi qu'avec les pôles de compétitivité ».

Exposé des motifs :

Il est surprenant, face à l'enjeu du maintien des activités industrielles en Ile-de-France, que les territoires à forte implantation industrielle et les pôles de compétitivité, qui sont des acteurs essentiels en ce domaine, ne soient pas mentionnés.

Il importe cependant que la Région engage un travail de concertation renforcée avec ces derniers pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe.

Telle est la proposition de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 6 et 7 juillet 2017**

**Rapport n° CR 2017-130
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021**

AMENDEMENT

Dans le tableau des mesures en annexe à la délibération, la mesure correspondant à l'enjeu 1 « Projeter les entreprises industrielles vers l'industrie du futur et former aux besoins de demain », et à l'objectif 1 « Moderniser 500 entreprises industrielles en 5 ans », est complétée par la mesure suivante :

« Axer notamment cette action de modernisation vers des secteurs répondant à des enjeux d'avenir et à dimensions écologique et sociale tels que :

- L'innovation en matière d'économie circulaire,
- L'innovation en matière de santé, en particulier concernant la question du vieillissement de la population, et celle du handicap. »

Exposé des motifs :

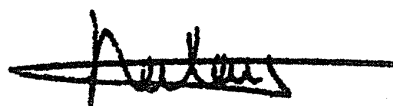
Il est proposé dans la délibération, à juste titre, de projeter les entreprises régionales « vers l'industrie du futur et former aux besoins de demain ».

Il convient toutefois de préciser davantage ces grands enjeux et ces besoins futurs.

L'économie circulaire, avec les réponses qu'elle peut apporter aux enjeux environnementaux, doit être au centre de ces orientations.

De même, il importe de davantage prendre en compte les enjeux d'innovation et de R&D des PME pour répondre aux futurs besoins liés à la santé et au vieillissement des populations. Il en va de même concernant la question du handicap, sur laquelle beaucoup reste à faire.

Cet amendement vise donc à préciser la stratégie régionale sur ces objectifs.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 6 et 7 juillet 2017**

**Rapport n° CR 2017-130
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021**

AMENDEMENT

Dans le tableau des mesures en annexe à la délibération, les mesures correspondant à l'enjeu 2 « Attirer et favoriser le maintien des activités industrielles en Ile-de-France grâce au développement de grands lieux d'innovation et à une politique foncière innovante et attractive », et à l'objectif 4 « Encourager l'intégration de l'industrie dans l'écosystème d'excellence », sont complétées par la mesure suivante :

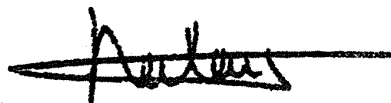
« Agir auprès de l'État pour que soit créé un pôle bancaire public de soutien à l'industrie. »

Exposé des motifs :

Nombre de projets industriels portés par des petites et moyennes entreprises rencontrent aujourd'hui des difficultés à se mettre en place ou à se pérenniser faute de financements. L'une des principales raisons de ces difficultés réside dans le manque d'implication du secteur bancaire pour contribuer au développement industriel.

En outre, il paraît indispensable aujourd'hui face aux logiques de délocalisations que des fonds publics puissent être saisis par les salariés et leurs organisations, avec les élus, pour le maintien de sites industriels et de leurs emplois sur nos territoires.

La création d'un pôle bancaire public constituerait un outil à même de répondre à ces questions. C'est pourquoi il est proposé ici que la Région agisse auprès de l'État pour la création de cet outil.



Céline MALAISE